

Mais je  
ne plus  
nent la  
revoir  
. »  
lement  
l'esprit  
, la be-  
le cap-  
nts ont  
nance

A M<sup>me</sup> F. Reclus

3 août 1871.

du ré-  
exam-  
me de  
lume,  
scrit ;  
digé le  
que je

. . . . .  
Je puis te raconter maintenant pourquoi l'on m'a transporté ici. Tu sais peut-être que le ministre Simon, secrétaire de l'Instruction publique, a visité tous les pontons et prisons.

Il vint aussi à Quélern, entouré de généraux, d'amiraux et autres gens nantis de sabres et de chapeaux à plumes. Avant de partir il voulut me voir et me demander si je ne manquais de rien. Mais comme je méprise cet homme, je refusai de me rendre auprès de lui en disant que je n'avais rien à lui demander. Bien qu'il en fût très ennuyé, comme je l'ai su, il déclara qu'il voulait me donner du confort malgré moi et décida, d'accord avec le directeur, de me faire transporter à Trébéron. Ils auraient pu me garder à Quélern, mais là j'avais trop d'influence, paraît-il, sur mes compagnons de prison; nous étions trop bons amis et mes leçons déplaisaient au directeur, bien qu'il n'ait jamais osé les interdire. Il voulait rompre nos liens de concorde et de bonne volonté et voilà pourquoi je

Terre,  
e vol. :

fus envoyé dans cette île. Quand il vint ici, le ministre donna l'ordre de surveiller étroitement mes actes et de m'enfermer dans ma chambre. Il fut même question de mettre à ma porte un soldat qui me suivrait partout, son fusil chargé sur l'épaule. Mais heureusement, quand le ministre eut tourné le dos les chirurgiens de la marine et autres supérieurs, qui appartiennent tous à la marine et sont très bien disposés à mon égard, ne tinrent aucun compte de ses paroles; je suis aussi libre que les autres prisonniers, je me promène comme il me plaît et je lis même des journaux et travaille la nuit dans ma chambre. Tous ces messieurs se montrent envers moi excessivement bons et polis; même le curé est venu me rendre visite. Je puis même te dire ceci: si tu crois bon de venir me voir, tu obtiendras la permission, — bien que officiellement ce soit encore très strictement défendu — d'être seule avec moi dans ma chambre pour quelques heures.

. . . . .  
 J'ai appris que des douze ou treize mille prisonniers de Brest un peu plus de neuf cents ont été libérés. Je sais grâce au capitaine qui m'a interrogé que la seule accusation qui pèse sur moi est d'avoir marché contre l'armée régulière. Il m'a montré — naturellement sans que je le lui demande — beaucoup de lettres d'origines diverses sollicitant ma libération. Ainsi mon cas est très simple. Cependant je n'ai pas de raison de croire que je serai bientôt libéré.

Aux

Vos le  
 après av  
 changem  
 Trébéron  
 aussi les  
 aller d'un  
 naissez m  
 tôt.

Vous d  
 a changé  
 est meille  
 pas méco  
 brusquen  
 tion s'est  
 trouverai  
 et-vient  
 malades r  
 songent d  
 de l'amiti  
 que les m